

RÈGLEMENT
DU PRIX PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE
POUR L'ART CONTEMPORAIN 2024

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

Le Prix Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour l'Art Contemporain est un événement organisé par l'association du Master 2 Marché de l'Art de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ci-après dénommée « AMMA ».

L'AMMA est une association loi 1901 dédiée à la promotion du diplôme Marché de l'Art précité et de la jeune création contemporaine sur la scène artistique. À ce titre, l'association organise chaque année depuis 2016 le Prix Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour l'Art Contemporain dont les modalités sont exposées aux articles ci-après.

ARTICLE 2 - OBJET

Le Prix Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour l'Art Contemporain a pour objectif la promotion et la valorisation de la jeune création contemporaine. Il est ouvert à tout·e étudiant·e se portant candidat·e dans le respect des conditions prévues par le présent règlement. Les quinze (15) finalistes sélectionnés auront l'opportunité d'exposer leurs travaux au public dans l'enceinte du Bastille Design Center. Parmi eux, un·e candidat·e sera désigné·e par un jury composé de cinq personnalités influentes du monde de l'art. Le·la lauréat·e du Prix aura l'occasion d'être exposé·e ultérieurement à la Sorbonne ArtGallery et par un des partenaires du prix, sous réserve de disponibilités.

ARTICLE 3 - PARTICIPATION

1. Conditions de participation

Le Prix est ouvert à tout·e étudiant·e justifiant d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur de l'Union Européenne et Royaume-Uni pour l'année 2023/2024, quelle que soit sa nationalité. Le Prix est également ouvert à tout·e étudiant·e ayant obtenu son diplôme dans les deux (2) dernières années (2021 maximum).

La soumission de la candidature au Prix est gratuite.

Le·la candidat·e est invité·e à soumettre une œuvre, un projet ou un ensemble de travaux cohérents et reflétant une unité de réflexion sur un sujet et avec la technique de leur choix.

Le·la candidat·e est entièrement libre quant au sujet, à la technique et au medium de l'œuvre présentée.

Le·la candidat·e aura jusqu'au 23 décembre 2023 à 23h59 (fuseau horaire de Paris, France, UTC +1 heure d'hiver : étant précisé que l'heure de réception par l'association fera foi) pour adresser son dossier de candidature dans les conditions prévues ci-après.

2. Modalités de participation

Le·la candidat·e doit adresser un dossier de candidature à l'adresse mail suivante :

amma.prixparis1@gmail.com

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une lettre d'intention présentant le parcours du·de la candidat·e, les raisons qui le poussent à candidater ainsi que son processus créatif. Le·la candidat·e présentera l'œuvre, le projet ou l'ensemble de travaux cohérents et reflétant une unité de réflexion sur un sujet et avec la technique de leur choix proposé pour le Prix et sa démarche dans son élaboration (maximum 2 pages, police 12, Times New Roman, interligne 1,5) ;
- Un cartel (destiné à accompagner l'œuvre ou le projet lors de l'exposition) avec explication de l'œuvre ou du projet proposés pour le Prix (800 à 1400 caractères sans espaces) ;
- Un ou plusieurs visuels de l'œuvre ou du projet proposés pour le Prix ;
- Le formulaire de candidature ci-joint (page 6) dûment complété par le·la candidat·e ;
- Un certificat de scolarité ou un diplôme datant de moins de deux ans (2021) d'un établissement d'enseignement supérieur de l'Union Européenne ou Royaume-Uni.

Le·la candidat·e pourra également fournir un portfolio (conseillé).

Toute candidature ne respectant pas les conditions susmentionnées ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 4 - SÉLECTION ET RÉSULTATS

1. Prix Paris 1 Panthéon Sorbonne pour l'Art Contemporain

L'ensemble de la promotion du Master 2 Marché de l'Art de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne sélectionnent quinze (15) finalistes parmi l'ensemble des candidat·e·s, dont les œuvres feront l'objet d'une exposition publique au Bastille Design Center le vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 janvier 2024.

Un jury, composé de personnalités du monde de l'art, sélectionnera un·e lauréat·e parmi les finalistes au cours d'une soirée au Bastille Design Center le samedi 27 janvier 2024.

2. Prix du Public

À l'occasion de la soirée de remise du Prix Paris 1 Panthéon Sorbonne pour l'Art Contemporain sera également attribué le Prix du Public.

La désignation du lauréat·e parmi les quinze (15) finalistes est établie à partir des votes émis par le public à l'occasion de l'exposition et de la soirée de remise du Prix Paris 1 Panthéon Sorbonne pour l'Art Contemporain.

Le dépouillement des bulletins aura lieu pendant l'événement et sera réalisé par les membres de l'association.

Le·la finaliste élu·e au titre de la catégorie Prix du public ne peut être identique à celui·celle élu·e par le jury. Le cas échéant, le·la deuxième candidat·e qui aura récolté le plus de voix lors du vote du public sera élu·e à la place du premier.

3. Coup de cœur des alumni et de la Fondation Paris 1

Un·e candidat·e sera mis·e à l'honneur en tant que Coup de cœur des alumni du Master 2 Marché de l'Art et de la Fondation Paris 1.

Les votes seront virtuels et auront lieu le soir de la remise du prix.

Le·la finaliste désigné·e comme Coup de cœur des alumni et de la fondation Paris 1 ne peut être identique à celui·celle élu·e par le jury et par le public. Le cas échéant, le·la deuxième candidat·e qui aura récolté le plus de voix lors du vote des alumni et de la fondation sera désigné·e à la place du premier.

4. Proclamation des résultats

Les votes, désignations des finalistes ainsi que des lauréat·e·s émanant de l'association, du jury et, du public et des alumni sont incontestables.

Les résultats de la sélection seront annoncés en ligne sur le site de l'association : <https://ammasorbonne.wordpress.com/>.

La date de la publication des résultats sera communiquée aux candidat·e·s ultérieurement.

La proclamation des lauréat·e·s aura lieu pendant la soirée qui se déroulera le samedi 27 janvier 2024 au Bastille Design Center, 74 Boulevard Richard-Lenoir, 75011 Paris.

ARTICLE 5 - PRIX

1. Nature des prix

Le·la lauréat·e du Prix Paris 1 Panthéon Sorbonne pour l'Art Contemporain recevra la somme de cinquante euros (500 €).

Par ailleurs, des tirages photographiques de son œuvre seront exposés pendant plusieurs semaines à la Sorbonne ArtGallery, située dans la galerie Soufflot du Centre Panthéon (12, place du Panthéon, 75231 Paris cedex 05) selon les contraintes du lieu.

Il est entendu que ce n'est pas son œuvre qui sera exposée au sein de la Sorbonne ArtGallery mais des reproductions photographiques de celles-ci.

L'exposition comprendra 8 tirages d'environ 150 cm par 102 cm. Il est entendu que les dimensions sont légèrement variables et n'engagent pas l'association.

Sous réserve de disponibilités et de l'accord des partenaires et jurys du Prix, le·la lauréat·e du Prix Paris 1 Panthéon Sorbonne pour l'Art Contemporain pourra également exposer des œuvres dans un espace fourni par un de ses partenaires ou jurys du Prix (conditions à venir).

Le·la lauréat·e du Prix du public recevra la somme de trois cent euros (300 €).

Le·la lauréat·e du Coup de cœur des alumni et de la Fondation Paris 1 recevra une dotation pour l'achat de matériel artistique.

2. Désistement

En cas de désistement ou de renonciation d'un lauréat, pour quelque raison que ce soit, l'association se réserve le droit d'annuler l'attribution du Prix et de procéder à sa ré-attribution à un·e autre candidat·e parmi les finalistes.

ARTICLE 6 - EXPOSITION

L'accrochage de l'exposition se déroulera le vendredi 26 janvier 2024. Les œuvres seront exposées au public toutes les journées du vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 janvier 2024.

Il revient aux finalistes de prendre en charge les frais de production et de transport de leurs œuvres. Il revient également aux finalistes de prendre en charge les frais d'assurance relatif au transport de leurs œuvres.

Pour des questions d'organisation, l'AMMA se réserve un droit de regard et de directive quant aux dates et horaires de livraison des œuvres.

L'AMMA prend en charge les frais et l'organisation du montage de l'exposition sur place.

La mise en place de l'œuvre ou du projet doit être matériellement possible suivant les contraintes du lieu.

Lors de l'exposition, les finalistes devront présenter au public l'œuvre ou le projet avec lesquels ils ont candidaté et qui leur a valu d'être sélectionné.

ARTICLE 7 - DROITS

Chaque candidat·e cède à l'association, à titre gratuit et non exclusif, les droits de reproduction et de représentation de l'œuvre ou projet présentés, incluant notamment le droit d'exposition. Les droits précités pourront être exploités par l'association ou par un tiers autorisé ou cessionnaire pendant deux (2) ans, en tous pays et par tous procédés actuels ou futurs. Toutes les exploitations de l'œuvre seront uniquement faites à des fins de promotion de l'artiste, du Master et du Prix par l'AMMA et la Sorbonne ArtGallery. L'auteur autorise également les mécènes et partenaires de la remise du prix ainsi que de l'exposition à la Sorbonne ArtGallery à utiliser les photographies des œuvres présentées aux fins de communication de l'événement.

Chaque candidat·e autorise expressément l'association à traiter ses données personnelles conformément à la loi sur la protection des données et le règlement général sur la protection des données (RGPD 2016/679) aux fins de gestion de leur candidature dans le cadre du présent Prix. Les candidat·e·s peuvent se renseigner sur leurs droits sur le site de la CNIL. Toute demande relative à leurs données personnelles pourra être adressée par courriel à l'adresse suivante, accompagnée du motif de la demande et d'une copie de leur pièce d'identité : amma.prixparis1@gmail.com.

ARTICLE 8 - FORCE MAJEURE

En cas de force majeure telle que prévu par l'article 1218 du code civil, l'association ne sera pas responsable de la suspension ou de l'annulation du Prix, ou de la suspension ou de l'annulation de l'exposition, ou de l'impossibilité partielle ou totale pour le vainqueur ou les finalistes de bénéficier du Prix, et ne sera redevable d'aucune indemnité à ce titre.

ARTICLE 9 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPÉTENTES

Le présent règlement est régi par la loi française.

Les juridictions françaises sont compétentes pour juger de tout litige qui surviendrait dans le cadre du Prix.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE DU PRIX PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE POUR L'ART CONTEMPORAIN

Merci de compléter l'ensemble des rubriques du formulaire ci-dessous et de joindre ce dernier au dossier de candidature.

NOM :

.....

PRÉNOM :

.....

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU CANDIDAT AU TITRE DE L'ANNÉE 2023/2024

OU

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SEIN DUQUEL LE CANDIDAT A OBTENU SON DIPLÔME DANS LES DEUX (2) DERNIÈRES ANNÉES (2021 MAXIMUM) :

.....
.....

ADRESSE EMAIL :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

TITRE DE L'ŒUVRE PRÉSENTÉ ET MATÉRIAUX / SUPPORTS UTILISÉS :

.....
.....
.....

Le·la candidat·e au Prix Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour l'Art Contemporain accepte l'ensemble des conditions du règlement (ci-joint).

Signature du candidat précédée de la mention « J'ai lu et approuvé le règlement du Prix »

Fait à, le/...../.....